Image not found or type unknown

repartition des charges d'un mur mitoyen à usage exclusif

Par **DAV4696**, le **20/09/2011** à **17:25**

Bonjour,

Je fais partie d’une copropriété comportant trois bâtiments.
A chaque lots sont rattachés des tantièmes de bâtiment **et/ou** de copropriété

Ces bâtiments sont séparés, par des jardins eux-mêmes divisés en deux lots désignés comme jardin à [s]usage privatif dont la jouissance est exclusive[/s].
Les jardins ont des tantièmes de copropriété uniquement.

Un mur de clôture appartenant à la copropriété délimite ces jardins de la propriété mitoyenne.

[fluo]Les charges de démolition et de reconstruction sont-elles à repartir sur l’ensemble de la copropriété, ou bien uniquement entre les propriétaires des lots des jardins? [/fluo]

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés